



Commune de Léaz

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 001-210102091-20250318-2025_03DEL-DE



N° 03/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 18 mars 2025

Date la convocation du Conseil municipal : 11 mars 2025

Nombre de conseillers municipaux : 11

Maire : Christine BLANC

Secrétaire élu : Valérie MAYOR

Présents : Christine BLANC - Valérie MAYOR - Valérie LOUBET - Kévin FAVRE –

Absents excusés : Séverine VIRLOUVET donne pouvoir à Valérie MAYOR - Emelyne ETIENNE donne pouvoir à Kévin FAVRE

Absents : Nicolas BUGNOT - Pierre-Luc CHATAIGNON - Loïc NORMANT - Johann BRESSON - Christophe ETIENNE-AUGUSTIN

OBJET : AMENAGEMENT FORET COMMUNALE DE LEAZ – PERIODE 2024-2043

Madame la Maire invite le conseil à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212-3 du code forestier.

Il expose les grandes lignes de ce projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur la durée de l'aménagement.

Il est précisé que la forêt est concernée par l'APPB protection des oiseaux rupestres et que la gestion préconisée applique les précautions édictées par la DDT (comme le respect des calendriers en cas de présence avérée, ...).

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité

- **APPROUVE** la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé,
- **DEMANDE** aux services de l'Etat l'application du 2° de l'article L122-7 du Code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre à Natura 2000, aux sites classés, aux réserves naturelles,

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Valérie MAYOR
Secrétaire de séance,

Christine BLANC
Maire,

